

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire**  
**du 2 février 2004**

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 23 janvier 2004 s'est réuni le 2 février 2004 à la Salle Polyvalente de Bizeneuille.

<b>BIZENEUILLE</b>	Bernard PANNINI Etienne LAZARO
<b>LA CELLE</b>	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
<b>CHAMBLET</b>	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean -Pierre CHANIER
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE, excusée Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND, excusée remplacée par Fernand SPACCAFERRI Claude RIBOULET
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET Paul LABOISSE
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Marie – Ch FROELHY, excusée Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Jacky RIVIERE
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie – Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Michel PETIT, excusé
<b>VERNEIX</b>	Guy PASSAT Raymond LIMOGE

1) **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Monsieur le Président présente le projet suivant :

Le plan de financement pour 2004 réalisé sur l'ensemble des 4 budgets et en grandes masses fait ressortir les points suivants :

Sous l'hypothèse d'une reconduite du fonctionnement de la structure quasi identique à celle de 2003, en terme de dépenses courantes, de charges de bâtiment, de personnel, de remboursement de la dette et de subventions et des recettes correspondantes, et de la prise en compte des charges de fonctionnement de la structure multi-accueil sur 9 mois et des recettes attendues (participation des familles, participation CAF), le plan de financement, pour être équilibré, nécessite 765 966 € de produit fiscal. Seuls les montants nécessaires au fonctionnement minimal de la structure sont dégagés.

Or, si les taux votés en 2003 sont reconduits, ils assurent, en tenant compte d'une majoration estimées à 1% des bases des taxes en 2004 par rapport à 2003 un montant de produit de 799 926 €

Il en résulte que 33 960 € sont disponibles pour financer des opérations nouvelles de fonctionnement ou d'équipement.

Il faut remarquer que pour l'année 2004 le coût de fonctionnement de la structure multi-accueil restant à charge pour la Communauté de Communes est supérieur à celui des années suivantes en année pleine car les bénéfices du contrat enfance ne seront perçus qu'à partir de 2005, à la vue des dépenses de 2004.

D'autre part si l'on intègre une année normale de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage estimée à 50 000 € à charge, le disponible sera réduit à zéro.

Nous pouvons considérer que nous avons atteint les limites avec notre fiscalité actuelle.

De plus, un certain nombre d'opérations déjà inscrites en 2003 et étant déjà actées peuvent être réinscrites en fonctionnement (392 150 €), de même que les aides attendues pour financer ces actions (111 480 €). Ce qui fait ressortir un besoin de financement de 280 670 €

Par ailleurs, la reprise des résultats, qui ne pourra être effectuée que lorsque les comptes administratifs et les comptes de gestion seront arrêtés, c'est-à-dire vraisemblablement trop tard pour figurer au Budget Primitif, pourra faire apparaître un résultat excédentaire de l'ordre de 450 000 €

Ainsi, et à condition d'inscrire momentanément de l'emprunt pour équilibrer les comptes en attendant la reprise des résultats, il serait possible de financer pour 169 000 € d'opérations nouvelles. D'autre part on peut évaluer la capacité d'emprunt de la Communauté de Communes à environ 135 000 € par an. Compte tenu que cette capacité n'a pas été utilisée en 2003, on peut la reporter en 2004 et porter ainsi le montant réalisable de recours à l'emprunt à 270 000 € pour 2004, soit une capacité de dépenses nouvelles d'environ 439 000 €

Outre une étude Loi sur l'eau nécessaire pour l'extension de notre zone du Campus de la Brande et l'inventaire du patrimoine prévu dans les fiches actions du contrat de développement, cette somme pourrait permettre la construction d'un Hôtel d'entreprises sur la zone du Campus 3 et disposer ainsi de locaux disponibles tout en maîtrisant l'entrée de la zone.

Il faut souligner le caractère exceptionnel des résultats 2003 liés au décalage entre l'évolution des taux et la mise en œuvre des actions et bien prendre conscience des limites de nos capacités de développement. Le développement de nouvelles actions sans augmenter la charge fiscale globale passera obligatoirement soit par une baisse simultanée des taux communaux, soit par la mise en place d'une taxe professionnelle unique.

A la demande de Gilles Martin, Monsieur le Président précise qu'un Hôtel d'entreprises est un bâtiment composé de plusieurs bureaux ou ateliers destinés à être loués à des entreprises ; le bâtiment restant la propriété de la Communauté de Communes, il permettrait de garder la main mise sur l'image de l'entrée de la zone. Il ajoute que de nombreux porteurs de projets recherchent des locaux disponibles pour créer ou développer leur activité sur le territoire intercommunal. Or, la Communauté de Communes ne dispose d'aucun local pour répondre à ce type de demandes. Compte tenu des différentes rencontres avec les acteurs économiques du territoire, il s'avère indispensable pour le développement de l'activité économique de la Communauté de pallier ce manque. Monsieur le Président propose de lancer l'appel à candidature des architectes pour la construction de ce bâtiment.

Claude Riboulet regrette qu'une vision à moyen terme sur 3 ans ne soit pas proposée. Monsieur le Président rappelle que le projet de budget 2004 est le dernier qui laisse apparaître une marge de manœuvre pour des opérations nouvelles de fonctionnement et/ou d'équipement. Les limites sont atteintes avec la fiscalité actuelle.

Claude Riboulet demande à ce que soient réalisées des simulations financières sur les années 2005/2006/2007 afin de réfléchir sur les capacités à financer les fiches du contrat de développement pour lesquelles la Communauté de Communes a obtenu des financements par le Conseil Général de l'Allier. Il propose également de réfléchir sur la problématique des piscines et propose de réaliser une étude sur la prise de compétence « base nautique ».

Monsieur Paquet fait remarquer que la Communauté d'Agglomération de Montluçon a déjà un projet et propose de réfléchir sur des projets d'intérêts communs avant de réfléchir sur les modes de financement.

Claude Riboulet fait remarquer que les projets ne manquent pas, Monsieur le Président rajoute qu'une étude sur l'opportunité de créer un CLSH intercommunal a été réalisée par les services de la Communauté de Communes. Claude Riboulet regrette que les documents sur les projets travaillés en commission ne soient pas plus transparents.

Gérard Paquet demande si la Communauté de Communes peut instituer la redevance ordures ménagères à l'intérieur de la Communauté de Communes. Michel Givernaud répond que l'on ne peut pas scinder les deux.

Le Conseil Communautaire a tenu un débat d'orientations budgétaires sur le budget de l'année 2004.

2) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D'ACTIVITE CAMPUS 3 – VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la vente d'une parcelle de terrain d'environ 1 514 m<sup>2</sup> situé sur le Campus 3 à Monsieur Michel BREDIS, éleveur au lieu-dit «Le Theil» à Arpheilles-Saint-Priest qui souhaite y installer un bâtiment d'environ 100 m<sup>2</sup> destiné à la création d'une entreprise de découpe de viande bovine. Son projet s'inscrit dans le cadre de la diversification de l'activité agricole. Le Conseil

Communautaire décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 5,34 € H.T. /m<sup>2</sup>. Ce prix étant conforme à l'estimation du service des domaines.

Gilles Martin demande pourquoi vendre une surface de 1 514 m<sup>2</sup> pour un bâtiment de seulement 100 m<sup>2</sup>. Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une première étape et que des possibilités de développement sont envisagées.

Il est précisé que c'est le plus petit découpage possible de ce côté-là de la zone compte tenu des équipements. Jean-Pierre Bougerolle fait remarquer que ce lot n'a que 30 m de façade.

A la demande de Claude Riboulet, il est précisé que chaque acquéreur fera lui-même son propre parking.

A la question de Claude Riboulet sur les déchets occasionnés par ce type d'activité, il est répondu que l'entreprise aura l'obligation de se mettre aux normes et de prévoir des systèmes de pré-traitements internes.

Claude Riboulet regrette que les entreprises ne soient pas sélectionnées pas rapport à leur profil et que des pôles à l'intérieur de la zone ne soient pas créés afin de «trier» les entreprises par types de métier. Il est précisé que chaque acquéreur choisi son lot. Les élus constatent qu'à ce jour il n'y a pas assez de demandes pour faire une sélection.

### **3) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D'ACTIVITE CAMPUS 3 – VENTE D'UN TERRAIN :**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la vente d'une parcelle de terrain d'environ 2 000 m<sup>2</sup> situé sur le Campus 3 à la Société CCVF Sarl située 11, Place du 14 juillet à Commentry, représentée par Monsieur Frédéric Vergnol pour y installer un bâtiment d'environ 300 m<sup>2</sup> destiné au développement de son entreprise de chauffage - sanitaire. Celui-ci serait composé : d'un atelier de 200 m<sup>2</sup>, de deux bureaux de 12 m<sup>2</sup>, d'un vestiaire de 16 m<sup>2</sup>, d'une salle d'exposition de 60 m<sup>2</sup>. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 5,34 € H.T. /m<sup>2</sup>. Ce prix étant conforme à l'estimation du service des domaines.

### **4) ADMINISTRATION GENERALE – PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER :**

Le Conseil Communautaire a décidé d'approuver, à la majorité (abstention : 1, contre : 1) les nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, de confirmer, à la majorité (abstention : 1, contre : 1) l'adhésion de la Communauté de Communes au Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, et à l'unanimité de désigner les représentants suivants : Jean-Louis GABY, Jean-Claude DE PIN, Jean-Paul MICHARD, Michel GIVERNAUD, Bernard PANNINI, Gilles BOULICOT, Jean-Pierre BOUGEROLLE.

Monsieur le Président rappelle que par arrêté du 22 décembre 2003 Monsieur le Préfet de la Région Auvergne a fixé le périmètre définitif du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et charge le Syndicat Mixte pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher de sa coordination dans le cadre de la procédure constitutive. Ce périmètre comprend notre Communauté de Communes et nous avons accepté par délibération du 24 mars 2003 les orientations de la Charte de Pays.

Il rappelle également les actions du Pays en matière d'agriculture et ses projets en matière de formation, la composition du Conseil de Développement (le Président et les 5 vice-Présidents de la Communauté de Communes) et son rôle.

Claude Riboulet demande que les informations relatives au Pays soient transmises à l'ensemble des délégués Communautaires.

Monsieur le Président rajoute que le coût du S.C.O.T est évalué à environ 250 000 € sur 3 ans, et que la contribution de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour l'année 2004 sera diminuée (environ 16 000 € au lieu de 20 000 € en 2003).

5) **ACTION SOCIALE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CREATION DE POSTES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'Educateur Jeunes Enfants à temps complet, à compter du 1er avril 2004 et trois postes d'agents de catégorie C (auxiliaire de puériculture ou agent social) à temps complet, à compter du 1er avril 2004.

Ces postes sont créés afin d'assurer le fonctionnement du centre multi accueil – Relais Assistantes Maternelles.

A la demande de Claude Riboulet, Monsieur le Président précise que le recrutement passera par un entretien devant un jury composé de Messieurs Gaby, Amary et de Melle Barraux ; la directrice sera associée également.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Président rappelle que l'équipe prospective composée de différentes personnes ressources du territoire travaillera sur l'étude de besoins des personnes âgées jeudi 5 février et vendredi 6 février 2004.
- Monsieur le Président laisse la parole à Michel Givernaud, Président du SICTOM, afin de faire le point sur les différents articles parus dans le journal « La Montagne » sur le SICTOM de la Région Montluçonnaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.